



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES **Mardi 24 juin, Luxembourg**

Le Conseil, dont les travaux commenceront à 14h30, préparera la **réunion du Conseil européen des 28 et 29 juin 2016** en procédant à l'examen du projet de conclusions.

Dans le cadre du **Semestre européen**, le Conseil approuvera des projets de recommandations par pays et les transmettra au Conseil européen pour approbation.

Le Conseil examinera la mise en œuvre des **programmes de travail** de la **Commission** pour 2015 et 2016 et procédera à un échange de vues sur les **priorités législatives pour l'année 2017**.

Le Conseil procédera à un échange de vues sur l'état d'avancement de la **mise en œuvre des aspects de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" liés à la transparence**.

Le Conseil adoptera des conclusions sur le **programme urbain pour l'UE**.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 18 h 30).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>. La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/general-affairs-council-march-2016>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Préparation du Conseil européen de juin

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en coopération avec la présidence néerlandaise et la Commission.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- la question migratoire: le Conseil européen fera le point sur la situation sous tous ses aspects
- les questions économiques: le Conseil européen approuvera les recommandations par pays, évaluera les premiers résultats du Fonds européen pour les investissements stratégiques, approuvera un programme pour le marché unique, se penchera sur la question de l'achèvement de l'Union économique et monétaire et fera le point sur les actions actuellement menées pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales
- les relations extérieures: le Conseil européen discutera de la coopération entre l'UE et l'OTAN, examinera la stratégie globale et pourrait, en fonction des événements, aborder d'autres questions de politique étrangère
- le référendum au Royaume-Uni: le Conseil européen examinera le résultat du vote

Le Conseil a examiné le 24 mai 2016 un [projet d'ordre du jour annoté](#).

Semestre européen

Dans le cadre du Semestre européen, le Conseil devrait approuver les projets de recommandations par pays et les transmettre au Conseil européen pour approbation. Les projets de recommandations par pays ont également été examinés par les formations EPSCO et ECOFIN du Conseil.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines budgétaire, économique et de l'emploi pendant une période de six mois chaque année. Sur la base des orientations fournies par le Conseil européen, les États membres élaboreront leurs programmes nationaux de réforme (politiques économiques et de l'emploi) ainsi que leurs programmes de stabilité ou de convergence (politiques budgétaires) pour cette année.

[Site web du Conseil: Semestre européen](#)

Accord "Mieux légiférer" - programmation législative

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer", y compris en ce qui concerne les analyses d'impact.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur les **priorités législatives pour 2017**.

L'objectif de ce débat est de fournir à un stade précoce une contribution au programme de travail de la Commission pour l'année à venir dans la perspective de sa lettre d'intention.

Cela est conforme au nouvel accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". Aux termes de cet accord, la Commission consulte le Conseil et le Parlement avant d'adopter son programme de travail annuel et tient dûment compte de leurs avis. Elle tient également compte des [modalités pratiques du Conseil relatives à la programmation annuelle](#), qui traduisent les dispositions de l'accord interinstitutionnel en un ensemble de mesures pratiques concrètes et de délais indicatifs.

Selon ces modalités, la Commission présentera, en septembre 2016, des informations détaillées sur les principaux éléments qui guideront l'élaboration de son programme de travail 2017 dans une lettre d'intention. Sur cette base, le Conseil procédera à un échange de vues avec la Commission.

Après l'adoption, en octobre, de son programme de travail pour 2017, la Commission présentera ce programme au Conseil en novembre 2016. Les trois institutions adopteront ensuite une déclaration établissant conjointement leurs objectifs et leurs priorités pour l'année suivante et recensant les points revêtant une importance politique de premier plan.

La présidence présentera également au Conseil des informations sur la **mise en œuvre du programme de travail de la Commission pour 2015 et 2016** (doc. [10092/16](#)).

Transparence

Les ministres procéderont à un échange de vues sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des aspects de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" liés à la transparence.

Les travaux s'appuieront sur une [note de la présidence](#) qui présente l'état d'avancement des travaux sur les trois volets que propose l'accord interinstitutionnel en vue d'améliorer la transparence. Il s'agit d'une base de données commune sur l'état d'avancement des dossiers législatifs, d'un registre commun des actes délégués et d'une plus grande transparence du processus de trilogue.
